

**Mairie de
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le quatorze septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 8/9/22, se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Soit quatorze membres présents sur quatorze en exercice.

**ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 12/7/22
RELATIVE AU REMPLACEMENT D UN MEMBRE DE LA CAO**

Mr le maire rappelle que lors de sa séance du 12 juillet dernier, le Conseil Municipal avait désigné Gilbert Bonjour, conseiller municipal, pour remplacer Stéphane Despinasse, adjoint démissionnaire, au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La Préfecture a fait remarquer que cette démarche était entachée d'illégalité du fait qu'un suppléant de la liste d'origine doit « remonter » comme titulaire en cas de vacance d'un poste de titulaire, sans que le conseil municipal n'ait à se prononcer sur cette « remontée » automatique.

Ainsi, Daniel Brosse, adjoint au maire, qui était le premier remplaçant dans la liste d'origine, devient membre titulaire de la CAO (Gilbert Bonjour n'entre donc pas dans la CAO).

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Décident d'annuler la délibération du 12/7/22 ci-dessus évoquée.

**REEMPLACEMENT D UNE ADJOINTE
AU SEIN DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'élection d'Elodie LAURENT en tant qu'adjointe au maire (suite à la démission de Stéphane DESPINASSE), celle-ci ne peut plus siéger au sein de la commission électorale.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement en élisant un nouveau représentant du conseil municipal dans cette commission.

Xavier POULAT, conseiller municipal, propose sa candidature.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désignent Xavier POULAT comme représentant du conseil municipal au sein de la commission électorale

DESIGNATION D UN REFERENT « AMBROISIE »

Monsieur le Maire explique qu'afin de lutter contre la propagation de l'ambroisie, qui occasionne de nombreuses réactions allergiques, la Préfecture demande qu'un référent soit nommé au sein de chaque commune. Cette personne sera chargée de repérer et signaler les localisations de cette plante invasive afin que des mesures soient prises.

Gilbert BONJOUR, conseiller municipal, propose sa candidature.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désignent Gilbert BONJOUR comme référent « ambroisie » pour la commune de Valfleury

RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DEMANDE DE FONDS DE RELANCE A ST ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire explique que St Etienne Métropole, dans le cadre du fonds de relance mis en place pour aider à l'investissement des communes, pourrait participer au financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Le principe de ce fonds est de proposer un financement à même hauteur que celui de la commune.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES

NATURE	MONTANT HT
TRAVAUX	722 748,00 €
ETUDE PRELIMINAIRE	5 850,00 €
MAITRISE D CEUVRE	44 500,00 €
MISSION SPS	2 040,00 €
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	2 100,00 €
CONTRÔLE AMIANTE	375,00 €
ETUDE GEO TECHNIQUE	2 859,00 €
TOTAL	780 472,00 €

RECETTES

ORGANISME	MONTANT	%
DEPARTEMENT	140 000,00 €	17,9
SIEL	20 000,00 €	2,6
DETR	195 239,00 €	25,0
SEM	212 616,50 €	27,2
COMMUNE	212 616,50 €	27,2
TOTAL	780 472,00 €	100,0

A CELA S AJOUTERA UN EMPRUNT A COURT TERME POUR FINANCER LA TVA

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'opération de rénovation de la salle polyvalente
- Approuvent le plan de financement ci-dessus
- Demandent à St Etienne Métropole un fonds de concours de 212 616.50 €
- Autorisent Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

- POSTE D ATSEM OCCUPE PAR MME SARAH MEYRIEUX -

Mr le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'ATSEM est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Valfleury pour 26.21 hebdomadaires.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation du périscolaire le matin, il est nécessaire que Mme Meyrieux assure ce service de 7h30 à 8h00, 4 jours par semaine. Par ailleurs, elle n'animerait plus le périscolaire du lundi soir.

Mr le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'ATSEM pour 26h21 hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet, à raison de 26h41 hebdomadaires..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la suppression à compter du 15/9/22 d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet à raison de 26.21 h hebdomadaires
- Approuvent la création à compter du 15/9/22 d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet à raison de 26.41 h hebdomadaires
- Imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- Chargent Mr le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

EXTENSION DU RESEAU D EAU POTABLE A CREVIEUX CONVENTION AVEC LE SIEMLY

Mr le maire rappelle que lors de sa séance du 23 mai dernier, le Conseil Municipal avait décidé de participer aux frais d'adduction d'eau potable pour le hameau de Crévieux.

Cette participation s'élèvera à 6 000 €, même si les travaux dépassent les 59 200 € initialement prévus.

Une convention (jointe à cette délibération) doit être signée avec le SIEMLY (Syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais), qui doit réaliser les travaux, afin que la commune avance le montant des travaux.

La totalité de cette somme, moins les 6 000 € de participation communale, sera ensuite refacturée aux habitants concernés, à l'aide d'une autre convention à venir :

- Mr Daniel Vachon prendra à sa charge les 75 % restants
- Mr Anthony Monteiller prendra à sa charge les 25 % restants.

Ces deux habitants ont d'ores et déjà donné leur accord écrit à cet effet. Une convention, présentée au prochain Conseil Municipal, en définira les modalités.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la convention ci-dessus présentée
- Chargent Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	2 700,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 700,00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		2 700,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 700,00 €

REGULARISATION D UNE PARCELLE DE TERRAIN

Mr le Maire explique que les consorts Fara souhaitent vendre leur maison située rue de l'Eglise (cadastrée C 344, 328 et 912). Or ils se sont aperçus à cette occasion que leur terrasse, qui avait pourtant fait l'objet d'un permis de construire, est située sur une parcelle appartenant à St Etienne Métropole. Il s'agit du prolongement de la voirie de la rue de la Tour (ne portant pas de numéro cadastral car faisant partie du domaine public).

Ils souhaitent pouvoir régulariser cette situation afin de pouvoir vendre leur bien.

Il est à noter que cette terrasse fait partie d'une parcelle prolongeant la voirie de la rue de la Tour jusqu'aux jardins des maisons de la rue de l'Eglise. Cette parcelle avait été réservée lors de la création du parking afin de pouvoir assurer un passage occasionnel d'engins vers les jardins de la maison Fara.

Par ailleurs, le mur de leur maison, mitoyen avec le parking de la rue de la Tour, est l'objet de ruissellement d'eau. Une expertise est en cours de réalisation afin d'en déterminer les causes et les solutions à apporter. Il est probable que l'eau devra être évacuée dans le terrain décrit ci-dessus, qui doit donc rester dans le domaine public tant que le problème n'aura pas été résolu.

A l'issue de cette résolution, il est proposé que la commune demande à St Etienne Métropole de céder gratuitement aux consorts Fara la parcelle de terrain reliant le parking à leur jardin.

La voirie étant compétence de St Etienne Métropole, les actes notariés seront passés avec cette structure et seront précédés de la procédure de déclassement d'un bien public.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engagent à demander à St Etienne Métropole de céder gratuitement à terme aux Consorts Fara la parcelle de terrain ci-dessus décrite
- précisent qu'ils ne savent pas quand pourra intervenir cette cession compte-tenu du problème d'humidité dans le mur qui devra auparavant être résolu
- autorisent Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Mr le Maire explique que des factures de cantine scolaire n'ont pas été réglées par les parents.

Ces quatre factures, s'étalant de 2020 à 2021, ont des valeurs comprises entre 3.82 € et 26.40 € pour un montant global de 62.29 €.

Les parents ont reçu plusieurs relances, qui sont restées sans réponses. Les montants restant dus ne permettent pas l'engagement de mesures coercitives supplémentaires.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur le montant de 62.29 €.

Cela ne signifie pas que la dette des familles est annulée ; elles restent toujours redevables des sommes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'admettre en non-valeur la somme de 62.29 €

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES PELERINS AVEC LA CONGREGATION DE LA MISSION DE VALFLEURY

Mr le Maire explique que la salle polyvalente devant faire l'objet de travaux de rénovation, il est nécessaire de mettre à disposition de l'école et des associations un autre local susceptible d'accueillir leurs activités.

La salle des Pèlerins étant suffisamment vaste, il a été proposé à la Congrégation de la Mission de Valfleury, propriétaire de ce local, une convention de mise à disposition.

Cette convention, jointe à cette délibération, définit les modalités de cette mise à disposition, dont les principaux points sont les suivants :

- Le local est situé au 71 rue du Genêt d'Or, en rez-de-chaussée
- Il sera occupé, durant les semaines d'école uniquement, trois fois par semaine maximum
- La convention est établie du 1^{er} octobre 2022 jusqu'à la fin des travaux de la salle polyvalente
- Le ménage sera effectué une fois par semaine par les services communaux
- La redevance d'occupation s'élèvera à 335 € par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-dessus présentée
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DEFINITION DU NOM DU FUTUR ESPACE DE JEUX DE ROCHEPORTIER

Mr le Maire rappelle que la commune a acquis le 7 juillet dernier, une parcelle de terrain située à Rocheportier, afin d'y réaliser un espace de loisirs.

Les familles Tholly et Chosson, qui ont vendu ce terrain, demandent au Conseil s'il serait possible que ce futur espace de loisirs puisse porter le nom de « Crêt Chosson » en mémoire de leurs grand-parents Chosson. Ces derniers avaient acquis cette parcelle après la première guerre mondiale et l'avaient aménagée en aire de jeux pour leurs enfants et petits-enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que le nom du futur espace de loisirs de Rocheportier sera « Crêt Chosson »
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POINTS INSCRITS A L ORDRE DU JOUR NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

- Le bulletin municipal sera mis en page et imprimé par la société ICE suite à son devis de 1 905 € HT pour 32 pages. Il sera demandé 430 exemplaires
- Les horaires de travail d'Emilie Villet, adjointe d'animation, vont être modifiés à sa demande afin qu'elle puisse commencer 10 minutes plus tard deux matins par semaine. Elle terminera 10 minutes plus tard le soir.

COMMUNICATION – CULTURE

- Le photographe qui doit réaliser des photos des différents lieux de la commune aux différentes saisons, va commencer son travail (avec du retard) à l'automne

BATIMENTS

- Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, tout le mobilier sera changé. Une partie du matériel actuel a été donné à la Congrégation des Pères Lazaristes (40 tables, 160 chaises, de la vaisselle et un réfrigérateur), une autre partie est stockée chez Roger Bonjour, disposant d'un grand hangar, et une autre partie sera vendue (tables : 30 € l'unité et chaises : 2.50 € l'unité)
Le Conseil tient à remercier Patrick Bayard qui a aidé bénévolement au déménagement de tout ce matériel
- Les réunions de chantier pour la rénovation de la salle polyvalente auront lieu tous les mardis à 14h ; la première s'est déroulée le 6/9/22 ; les travaux vont démarrer le 19 septembre 2022.
- Deux lots (menuiseries intérieures et chambre froide) ayant été infructueux lors de la première consultation, une deuxième consultation a été lancée, avec remise des plis au plus tard le 21/9/22.
- A la suite des travaux, il conviendra de « baptiser » la salle polyvalente. Le Conseil définira trois noms qui seront soumis aux habitants via les médias communaux

ECOLE

- La rentrée s'est faite avec 41 élèves. Ce chiffre ne tient pas compte des enfants de Très Petite Section qui peuvent arriver en cours d'année
- Les modalités du baptême de l'école au nom d'Eliane Galland sont en cours d'étude

VOIRIE

- Mr Nolan Mure a été recruté au service technique avec un contrat à durée déterminée d'un an. Il travaille actuellement à temps plein mais sera peut-être amené à diminuer son temps de travail afin de suivre des cours
- La personne qui avait été embauchée pour le mois de juillet a été en arrêt maladie suite à une blessure. Gilbert Bonjour et Daniel Brosse ont réalisé l'arrosage des fleurs pendant les congés de Christian Freycon, employé communal
- Un traçage de places de stationnement et de zébras va être réalisé sur le chemin des Plantées, vers l'ancien site de l'ADAPEI, afin de mieux gérer le croisement des véhicules et leur stationnement
- Le fauchage a été arrêté durant les grosses chaleurs en raison du risque d'incendie. Il reprendra dès que possible

- Le débouchage des tuyaux et fossés a été réalisé à la main par Christian Freycon et à la pelle par la société RL Trans TP. Il serait souhaitable que l'entretien des fossés soit fait un jour par semaine par une entreprise
- Du remblai sera récupéré sur le chantier d'installation de l'antenne de téléphonie mobile au Rey afin de l'étaler sur différents chemins communaux
- Le trottoir qui avait été abîmé par le chantier d'aménagement des anciens locaux de l'ADAPEI va être rénové par le promoteur

DIVERS

- Le pot de départ (plusieurs fois reporté pour cause de Covid) pour Michel Maissonette, Gisèle Fayolle, Denis Fayolle et Coralie Vautrin, sera organisé un vendredi à 18h dans les locaux du périscolaire, soit le 4, le 18 ou le 25 novembre prochain, en fonction de leurs disponibilités
- Le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux) va modifier la facturation de l'eau potable à la commune à compter du 1/1/2023 afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Désormais, un abonnement par compteur sera comptabilisé, au lieu d'un seul abonnement pour l'ensemble des compteurs de la commune auparavant
- Les associations Dr Clown et France Alzheimer remercient la commune pour les subventions octroyées
- Le Syndicat Mixte Gier Rhodanien indique que l'eau du Gier est redevenue de bonne qualité. Il en est de même pour l'eau de la Durèze qui passe à Valfleury
- Un Plan territorial de gestion de l'eau est en cours d'élaboration. Différentes techniques sont envisagées afin de faire venir de l'eau du Rhône et permettre une irrigation des terrains agricoles sans prélèvements sur les milieux naturels
- Les guinguettes qui ont été organisées sur la place du village fin août par les « Matrus » ont rencontré un franc succès, tout comme le concert du groupe Nabiss
- Le bilan du point de médiation numérique est positif. A partir de septembre 2022, les permanences se dérouleront toujours le vendredi matin de 9h à 11h, mais elles seront en accès libre seulement une fois par mois tandis que les permanences des autres semaines seront sur rendez-vous. Une plaquette d'information va être distribuée à toute la population
- La mise en berne des drapeaux demandée par le Gouvernement à l'occasion du décès de la reine d'Angleterre a été jugée inappropriée par certains conseillers municipaux qui pensent que cet événement ne concerne pas la France